



Nos représentants
CGSP-ACOD dans le CEPPT
Infrabel :



VERSTRAETEN
Pascal
Charleroi



CRAEN
Yves
Malines



MIGNON
Ghislain
Bruxelles-Nord



WINKELMANS
Jerry
Bruges



SECRETIN
Pascal
Liège



CAUCHIE
Manuel
Ath

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

 Parole de cheminots

Compte rendu Comité d'Entreprise PPT Infrabel du 19 janvier 2022

1. Approbation du procès-verbal



Le procès-verbal est approuvé après quelques modifications. Nous demandons notamment de bien préciser que nous n'approuvons pas le Plan Annuel d'Action tant que le dossier Quartz n'a pas été traité en profondeur au Comité d'Entreprise.

2. Groupe de travail trois feux verts

Une présentation sera donnée en février sur les CMB-R et CMB-PVB (système de protection du personnel I-Am travaillant dans et à proximité des voies) et en mars sur le système ATW-S.

3. La politique du Quartz

Nous posons nos questions et demandons que la problématique du ballast soit reprise dans le Plan d'Action Annuel (PAA).

► La Direction répond favorablement à notre demande, proposant de mettre un lien sur cette problématique dans le PAA.



Nous posons une série de questions :

1. En janvier 2020 sort un Arrêté Royal sur le danger cancérigène que représente une exposition au quartz. Quand Infrabel a-t-elle pris en charge le problème ?
2. Les travailleurs qui ont été soumis à l'exposition au quartz seront-ils suivis? De façon automatique ou à leur demande ? En cas de cancer du poumon, celui-ci sera-t-il reconnu comme maladie professionnelle ? Combien d'agents sont-ils encore exposés ?
3. Nous demandons que des mesurages soient pris, particulièrement lors des travaux de bourrage mécanique, par temps sec pour avoir un réel aperçu des quantités de poussières de quartz libérées. Qu'en est-il du travail en gare ou dans les tunnels ?

4. Les sous-traitants ont-ils eu l'information ?
Peut-on garantir que nos agents soient protégés ?

5. Il semblerait que les masques FFP3 ne soient pas toujours suffisants.
Qu'en est-il des EPI supplémentaires (masques respiratoires, ...) ?

6. Quelles sont les mesures envisagées pour l'avenir ? Soit pour utiliser un ballast sans quartz, soit pour protéger les agents.



Nous rappelons avoir envoyé notre liste de questions il y a plusieurs mois.
Nous sommes donc surpris que les réponses soient à nouveau postposées.

4. Accidents du travail – état des lieux

Il y a moins d'accidents qu'avant la Covid. En décembre, il y a eu un accident grave à Farciennes dont nous reparlerons.

5. Covid19



Il y a une augmentation des cas de Covid. ► Pour le moment la Direction explique qu'il n'y a pas de divisions ou de professions essentielles qui seraient dans l'impossibilité de fonctionner.

Nous demandons si les travailleurs peuvent obtenir des masques FFP2, sur simple demande. ► La Direction nous explique suivre les recommandations du gouvernement et donc il n'y a pas de FFP2 à disposition.



Il n'y a pas non plus d'autotest à disposition, entre autres car ceux-ci sont insuffisants sur le plan scientifique.

Par contre, le fond des œuvres sociales interviendra dans l'achat des autotests antigéniques en pharmacie.

► En cas d'augmentation grave, la Direction nous explique bien avoir un plan d'urgence avec la SNCB pour adapter le trafic à la situation selon le personnel disponible.

Nous redemandons les P42. ► La Direction nous explique ne pas avoir de règle générale mais si les agents ne peuvent venir au travail suite au manque de trains, des mesures seront prises. Les P42 sont refusés car il faut pour cela des mesures exceptionnelles.

Nous prenons l'exemple de la ligne Bruxelles-Mons qui est saturée de voyageurs.

► Pour la Direction, si les agents portent un masque c'est suffisant.

7. Divers

- Le Comité d'Entreprise valide la nomination du docteur Michel Jacquet en tant que médecin du travail (IDEWE).

- Analyse Crypton

- ▶ La Direction indique que les Organisations syndicales seront invitées à une présentation plus détaillée.
Nous demandons qu'un nombre plus important de personnes soient invitées.
- ✔ La Direction marque son accord.

Nous souhaiterions que, dans un premier temps, les membres du CEPPT soient présents et qu'ensuite cela soit débattu au niveau local.

- ✔ La Direction marque son accord.

Nous demandons aussi la présence de la DPO « Data Protection Officer ».

- ✔ La Direction marque son accord.

- Concernant les formations syndicales, nous rappelons à la Direction que la formation des délégués syndicaux est du ressort de l'employeur.

- ▶ La Direction va proposer une date pour ces formations telles que déterminées par le RGE800.

Faites-nous parvenir vos questions, remarques et points à soumettre au CEPPT via vos délégués et permanents.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

MIGNON GHISLAIN

Contrôleur des circulations, I-TO, Bruxelles-Nord - ghislain.mignon@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

